

Assemblée Générale des associations samedi 7 février 2015 – Hôtel de Ville

Compte rendu

Marie-Hélène Carlier souhaite la bienvenue à tous. Elle rappelle que la forme actuelle du Conseil de la vie associative (CVA) a vu le jour en 2012. Aujourd'hui, après deux ans de fonctionnement et comme c'était prévu, une partie de ses membres est renouvelée. Douze postes sont à pourvoir, et les participants pourront voter jusqu'à la fin du déjeuner. Le Conseil de la vie associative a pour membres des représentants de la vie associative ainsi que des élus municipaux, qui pourront répondre aux questionnements des participants tout au long de la journée.

I. Introduction par Patrice Bessac, Maire de Montreuil

Patrice Bessac remercie les participants pour leur engagement bénévole et militant au service du bien commun. Leur apport à la collectivité est un bien précieux. Le Maire tient à leur réaffirmer son soutien et à les remercier pour les actions qu'ils mènent tout au long de l'année pour les Montreuillois. Il sait ce que représente l'engagement associatif, ainsi que le temps et l'énergie que dépensent sans compter les membres des associations. Il est conscient des difficultés administratives et des obstacles logistiques à franchir, mais sait aussi les joies et le bonheur qu'il y a à partager avec d'autres une même passion, à transmettre et à la faire vivre. Patrice Bessac sait surtout combien tous, - bénévoles associatifs, militants sportifs, culturels ou artistiques - apportent à la ville. Sans eux, il n'y aurait pas de vie sportive, pas de vie culturelle, pas d'éducation populaire, pas de vivre ensemble dans les quartiers. Sans eux, il n'y aurait pas d'émotion, pas de plaisir, pas d'épanouissement. Sans eux et sans toutes les activités qu'ils proposent, ce serait une vie bien triste, monotone et solitaire que mèneraient les Montreuillois. C'est pourquoi Patrice Bessac remercie une fois encore les associations de faire vivre et vibrer Montreuil et les Montreuillois.

1. L'engagement en faveur du collectif

La France est un grand pays d'engagement associatif. Montreuil a la fierté d'accueillir un nombre d'associations particulièrement important. L'Assemblée générale des associations revêt cette année un caractère particulier. Après les événements dramatiques de janvier, il n'est pas anodin - loin de là - que les associations se retrouvent pour réfléchir en ateliers sur le rôle qu'elles jouent dans le fonctionnement de la démocratie et le vivre ensemble. C'est la preuve que l'engagement associatif va bien au-delà de la simple

pratique des passions, et constitue un engagement citoyen, responsable et militant. Cette vie associative est une des forces de la ville. Il appartient à chacun de la protéger, de la nourrir et de l'amplifier car à Montreuil comme ailleurs, les réalités que vivent les habitants sont difficiles, et le risque est grand de voir les fractures s'élargir.

Les associations sont au cœur de la ville, au plus près des quartiers et des habitants. Face au chômage et au désœuvrement, face au désengagement de l'Etat des territoires, les associations sont là, en première ligne, toujours présentes. Sans jamais baisser les bras, elles proposent, inventent, donnent du sens, des règles, des valeurs. Elles donnent à chacun l'envie de s'investir pour construire un avenir commun.

Qu'une association compte dix ou mille membres, elle agit toujours pour le collectif, et c'est ce qui importe avant tout. En effet, on constate tous les jours un divorce profond entre une grande partie du peuple et les institutions. Le chômage de masse est une réalité. A titre d'exemple, le quartier La Noue subit 26 % de chômage, et 20% de ses travailleurs sont en situation de précarité. Aujourd'hui, un jeune de quatorze ou quinze ans a pu voir non seulement son père mais également son grand-père en situation de chômage quasi-continu.

Certains voudraient imputer toutes les difficultés et faire supporter tous les problèmes à l'école. Ils voudraient lui faire porter la responsabilité de la perte de repères, pour éviter de regarder en face l'état de la société, de ses divisions, le rapport qui est entretenu à la jeunesse. Un certain nombre de repères s'effondrent, et le monde est en grand changement.

Le Parisien a titré quelques jours après les événements du début d'année : « Partageons les richesses ». Il relatait une statistique parue à l'échelle mondiale, selon laquelle 80 personnes dans le monde possédaient plus de la moitié des richesses de l'humanité. Cela révèle un problème fondamental de démocratie : quelles valeurs peut avoir le peuple républicain, réuni dans les urnes, lorsque quelques individus disposent d'un pouvoir extraordinairement supérieur à celui de centaines de millions d'êtres humains ? Les belles valeurs que le peuple français a inscrites sur le fronton de ses édifices publics à la suite de la Révolution de 1789, Liberté, Egalité, Fraternité, sonnent aujourd'hui creuses pour un grand nombre de concitoyens. On subit aujourd'hui les conséquences d'un écart entre les promesses affichées et une hypocrisie qui s'installe durablement. En faisant la Révolution en 1789, le peuple a affirmé qu'être français, ce n'était pas être de telle ou telle couleur ou de tel ou tel sang, mais c'était adhérer aux valeurs fondamentales de la République.

Aujourd'hui, chacun doit s'interroger profondément sur sa propre responsabilité. Il n'est pas envisageable de laisser la situation dériver, de laisser le pays s'enfoncer ici et là dans des logiques de haine sans réagir. Chacun à sa place respective - et la municipalité entamera des réflexions avec des enseignants, des jeunes, etc., outre les associations – et chacun doit se demander ce qu'il peut faire, à son échelle, pour contribuer à ce que les valeurs et les principes retrouvent leur réalité ; pour que les citoyens reprennent leur vie en main.

2. Le budget de la commune

Patrice Bessac rappelle qu'il a tenu le 18 décembre 2014 une réunion publique en mairie sur l'état des finances de la commune. A cette occasion, il a annoncé que la baisse des dotations de l'Etat représentait 12,5 millions d'euros pour Montreuil. Si l'on y ajoute le prix de la réforme des rythmes scolaires, le total des baisses des dotations et de la hausse des dépenses prive le budget de la ville de 20 millions d'euros. Ce sont donc 20 millions d'euros dont la commune sera privée au cours des trois années à venir.

Dans ce contexte, les Montreuillois ont demandé que les impôts ne soient pas augmentés, et tous les candidats s'y étaient engagés. Patrice Bessac proposera au Conseil municipal de respecter cet engagement. La commune a à affronter un « baby-boom », en même temps qu'un « mamy-boom », et devra construire dans les années à venir trois nouvelles écoles - sachant qu'une école représente un budget de 20 millions d'euros. L'investissement doit donc être maintenu à un niveau important. En outre, un certain nombre d'équipements sportifs ont besoin d'être rénovés. C'est pourquoi Patrice Bessac proposera au Conseil municipal de maintenir le niveau de 30 millions d'euros d'investissement, et d'investir dans l'éducation, dans les équipements sportifs, dans les salles collectives et dans ce que l'espace public a de quotidien.

Naturellement, si l'impôt n'augmente pas et si l'investissement est maintenu pour répondre aux besoins, il sera nécessaire de réduire les dépenses courantes de la ville. Patrice Bessac a proposé de réduire un certain nombre de dispositifs, par exemple en limitant l'ampleur de l'événement « Montreuil in/off » et en diminuant le nombre de feux d'artifice.

Il a également fallu mener un exercice difficile s'agissant des subventions aux associations, pour tenir compte des contraintes budgétaires extrêmement fortes qui pèsent sur les finances de la ville. Ceci intervient dans un contexte où les collectivités locales subissent l'essentiel de l'effort de réduction des dépenses publiques de l'Etat, ce qui provoque des effets en cascade. Ainsi, un équipement qui bénéficiait de financements conjoints du Conseil général, de la Région, de la Ville, etc., subit autant de reculs de ses dotations. La Ville a tenté, avec la mise en place du fonds de dotation Montreuil solidaire, de récolter des fonds privés de manière à soutenir un certain nombre d'activités culturelles, associatives et solidaires. Cependant, il ne faut pas se voiler la face : l'addition de tous ces efforts sera inférieure à la baisse que subissent les finances de la Ville.

Cette première année sera la plus facile. Les suivantes, il faudra retrouver des marges de manœuvre. Les budgets ne pourront pas être rognés indéfiniment : certains services publics n'auront plus de sens s'ils ne disposent plus de moyens d'agir. C'est pourquoi il sera nécessaire de faire des choix en matière d'activités. Ceci, dans un contexte où il ne serait pas envisageable de relever les impôts tant les Français, et les Montreuillois en particulier, ont été affectés par la crise et ses conséquences.

La municipalité pense disposer des ressources, de l'intelligence et du savoir-faire nécessaires pour affronter ces difficultés. C'est ainsi qu'un budget participatif sera lancé sur l'investissement. La Ville a besoin des Montreuillois pour répondre aux défis qui s'annoncent.

3. Questions des participants

Un membre de l'association Rares Talents s'étonne de ne pas avoir entendu le Maire évoquer le domaine de la culture.

Une représentante de l'association Amélior s'enquiert des projets environnementaux prévus pour Montreuil.

Une représentante des associations La Clef et Le Carrosse d'or s'interroge sur la façon dont les associations peuvent peser collectivement sur les institutions nationales ou régionales, avec l'appui de la Mairie de Montreuil, pour obtenir davantage de soutien. En particulier, il importe que les associations culturelles, confrontées à une baisse dramatique des subventions, puissent peser sur les institutions telles que les régions et les Directions régionales des affaires culturelles.

Un membre de l'association Tourisme, loisirs et culture s'inquiète du devenir de la grande Halle du parc Montreau.

Un représentant du Centre civique d'étude du fait religieux estime qu'à l'heure où la situation s'annonce difficile pour les associations, il sera nécessaire de faire preuve de davantage de transparence dans la répartition des subventions, alors que des injustices sont apparues par le passé en la matière.

Par ailleurs, il importe que la municipalité veille au caractère d'intérêt général des associations, alors que les intérêts particuliers ont pu prendre le pas ces derniers temps. En particulier, le caractère laïc des associations doit être pris en compte, sans laisser s'instaurer une confusion entre le culturel et le cultuel. Pour ce qui est du Centre civique d'étude du fait religieux, ses subventions sont passées de 26 500 euros en 2006 à 4 500 euros en 2008 et à 2 000 en 2015, ce qui l'a conduit à amputer ses coûts de fonctionnement mais a aussi affecté sa capacité d'intervention vis-à-vis des populations qu'il vise, particulièrement les jeunes. Il a constaté avec un profond désarroi que parallèlement, il était taxé d'association élitiste. Or la fréquentation s'est raréfiée parce qu'une part des coûts a dû être transférée vers les adhérents et les participants.

Enfin, le CVA a généré un travail transversal très important et encore naissant. Il faudra veiller à ce que cette activité transversale grandisse, pour éviter un enfermement dans la proximité - même si chacun est bien conscient que toutes les associations qui œuvrent dans la proximité œuvrent aussi à l'insertion, à la convivialité et à la promotion des individus.

La représentante de la Maison des femmes de Montreuil tient à mettre en lumière le hiatus qui existe entre les niveaux local et national. En effet, les associations constituent la troisième force d'emploi au niveau national. Ces emplois sont souvent justifiés et confortés par des subventions. Or, on constate une tendance au niveau européen, déclinée à l'échelle nationale, à considérer les associations comme des entreprises lucratives devant être soumises à taxation. Tel n'est pourtant pas l'objet des associations. Celles-ci sont constituées de citoyens qui se réunissent et travaillent sur le terrain pour faire aboutir un projet commun. Ce hiatus entre d'une part une société marchande voulant s'accaparer le bénéfice du travail réalisé par les associations, et d'autre part des associations qui rencontrent moult difficultés au quotidien, nécessite une mobilisation des associations

pour montrer à quel point elles se distinguent du monde lucratif. En cela, les associations ont besoin du soutien des élus locaux pour faire peser le rôle des associations dans diverses instances.

Certaines associations, sur le terrain, avec leurs forces et leurs moyens, assument des missions qui relèvent de l'Etat. Sur un certain nombre de sujets, il faut que l'Etat prenne ses responsabilités, par exemple en matière d'accès au droit, d'éducation et de prévention de la délinquance. Par exemple, est-il normal que des actions en faveur de l'accès au droit des femmes soient financées grâce à des fonds destinés initialement à soutenir les associations, notamment la Maison des femmes ? Il existe pour cela des lignes budgétaires nationales d'accès au droit. Il en est de même pour des actions qui devraient relever des ministères de l'Education nationale ou de la Jeunesse et des Sports, lesquels se défontent et renvoient vers les communes le financement des associations. Il y a là une lutte que les associations doivent mener ensemble, avec le soutien des élus. Le Collectif des associations citoyennes prépare d'ailleurs une action de grande ampleur au printemps en ce sens.

Une représentante de l'association Association LEA ajoute que les licenciements qui ont lieu dans les associations risquent de devenir l'équivalent d'un véritable plan social. Pour combattre cette tendance, il est important de mobiliser les politiques et les associatifs.

Les associations agissent sur le champ de la délégation de service public. Certaines, comme LEA, ont même été sollicitées par l'Etat pour intervenir auprès de publics que lui-même ne savait ou ne voulait pas prendre en charge. Des moyens leur ont été alloués à cet effet, mais leur sont aujourd'hui retirés. Non seulement les associations n'ont plus les moyens de fonctionner, mais encore le public qu'elles visaient est délaissé. Dans certains cas enfin, les engagements financiers sont promis mais les subventions ne sont pas versées, ce qui compromet la survie même des associations. L'association LEA ne peut qu'espérer que la promesse de François Hollande de sanctuariser les Points accueil écoute jeunes sera tenue.

Au total, dans un tel contexte, la mobilisation au travers du Collectif des associations citoyennes est une nécessité.

Un membre de l'association UFC Que Choisir attire l'attention du Maire sur l'amalgame pouvant être fait entre les salariés des associations à but caritatif et les autres associations. Le nombre de salariés associatifs est très important en France, et l'on en aurait référencé 4 000 à Montreuil. Il importe toutefois de savoir ce qu'ils recouvrent. Le CVA pourrait-il mener une analyse approfondie pour mieux cerner, à Montreuil les associations à but caritatif et celles qui ont un but lucratif ?

Un participant souhaite savoir quelles sont les relations existant, sur le plan associatif, entre la Ville de Montreuil et Est Ensemble, lequel est responsable d'un certain nombre de grands dossiers sportifs et culturels. Y a-t-il une concertation ou une implication conjointe des deux entités touchant la vie associative ? Des perspectives se dégagent-elles vers davantage de relations ?

4. Réponses de Patrice Bessac et Choukri Yonis, adjointe au Maire en charge de la vie associative

√ **La grande halle du parc Montreau**

Patrice Bessac explique que le projet de la grande halle du parc Montreau a été bloqué pour trois raisons.

- **L'annulation partielle du Plan local d'urbanisme (PLU) :** Il était envisagé une construction nouvelle, et non des travaux de réparation. Or sur cette parcelle, les droits actuels du PLU interdisaient une telle construction. Dans le cadre de la révision du PLU souhaitée par Patrice Bessac, ce problème juridique sera résolu.
- **La sous-évaluation des montants financiers nécessaires :** Au budget de 1,8 million d'euros initialement prévu, une analyse approfondie annonce la nécessité d'y ajouter 1,5 million d'euros. Patrice Bessac a donné une orientation ferme et impérative aux services s'agissant du coût des travaux : il n'est pas question d'assumer des dépassements anormalement élevés, au-delà de 5 % ou 10 %. Aucune décision ne sera prise tant que les montants à engager ne seront pas stabilisés avec certitude.
- **Des problèmes techniques,** qu'il serait trop long de détailler ici.

Patrice Bessac a sécurisé avec le Conseil régional d'Ile-de-France la subvention de 1,5 million d'euros qui était prévue pour la halle. Lorsqu'un projet solide aura été bâti, la municipalité reviendra vers les habitants et les associations. Le Maire espère que les travaux pourront démarrer dans le courant de l'année.

√ **Les subventions aux associations**

Un travail est engagé par Choukri Yonis sur la transparence de l'octroi des subventions aux associations. Cela étant, les associations doivent prendre conscience de la gravité de la situation budgétaire de la Ville, qui les affectera nécessairement. La Ville ayant fait le choix de ne pas augmenter les impôts, de maintenir un certain niveau d'investissement et de réaliser des économies, il faudra s'interroger collectivement, tout au long de l'année, sur les modes de fonctionnement qui permettront d'économiser des ressources et tout en travaillant efficacement et en servant les valeurs et les principes de la République.

Choukri Yonis tient à souligner qu'au-delà des subventions, la municipalité apporte une aide indirecte aux associations : prêt de locaux, aide à la communication, etc. Ce soutien a été sanctuarisé pour 2015. Quant aux subventions, la ligne conductrice donnée à chacun des adjoints est de préserver ce qui fonctionne, sans casser les dynamiques en cours. Enfin, le travail engagé sur la transparence et la lisibilité de l'octroi des subventions devra se doubler d'une réflexion sur les critères d'attribution des subventions.

Par ailleurs, la Ville sera vigilante quant à la traduction de l'engagement de François Hollande sur les points accueil écoute jeunes sur le terrain.

√ **Les financements croisés**

Concernant les problèmes de financements croisés, notamment en matière de droit des femmes, la ville se propose de nouer avec les associations un partenariat de levier

institutionnel. Patrice Bessac a demandé à son adjointe aux droits des femmes que soit publié un rapport annuel sur l'accès des femmes aux responsabilités dans la ville de Montreuil.

√ **L'intervention citoyenne des associations**

Patrice Bessac affirme qu'il soutiendra les interventions citoyennes des associations destinées à alerter l'Etat. De toute évidence, le gouvernement ne peut pas tout à la fois affirmer qu'il faut aider la banlieue et imposer à des villes comme Montreuil les mêmes contraintes fiscales que des communes de l'ouest parisien qui n'ont jamais assumé le moindre effort social.

√ **La laïcité**

Le mot « laïcité » a besoin de retrouver tout son sens. Il faut retravailler, tous ensemble, un certain nombre de valeurs et de concepts fondamentaux. Montreuil, qui a créé la première université populaire du pays à la fin du XIXe siècle, doit se demander comment, aujourd'hui, aller au contact du plus grand nombre en portant un certain nombre de principes éducatifs et de valeurs communes. Les associations ont un rôle majeur à jouer en la matière.

√ **La culture**

Tous les efforts seront fournis pour défendre au mieux la place de la culture dans la ville, dans les limites qu'impose le budget.

√ **Les relations avec Est Ensemble et la gestion des déchets**

A l'échelle de l'agglomération, il est nécessaire de réfléchir à des circuits plus courts de recyclage des déchets, y compris pour des raisons financières. Certaines villes américaines ont trouvé dans ces circuits courts des sources d'économie considérables. Investir dans une culture du recyclage peut être créateur d'emploi et de mieux-vivre, tout en assurant quelques revenus. Par ailleurs, les missions respectives de la Ville et d'Est Ensemble doivent être clairement identifiées. Le rôle d'Est Ensemble est de penser les problèmes communs à l'échelle du territoire, et non de soutenir la vie associative à l'échelle montreuilloise.

En conclusion, Choukri Yonis indique qu'elle souhaite mettre en place un observatoire de la vie associative à Montreuil, pour mieux identifier les besoins du mouvement associatifs, ses enjeux et les mouvements qui le traversent, mais aussi pour remodeler l'action municipale en conséquence. Le CVA sera associé à cette réflexion.

II. Bilan du CVA et débat avec la salle

1. Bilan du CVA

Marie-Hélène Carlier indique que le Conseil de la vie associative se veut un des lieux privilégiés du partenariat entre le mouvement associatif et la Ville sur toutes les questions qui concernent les associations. Composé de 34 associations, 5 élus et 2 représentants de l'administration, il est l'émanation du mouvement associatif, et tous ses membres ont pour objectif partagé le développement de la vie associative.

Le CVA a pour fonction de promouvoir et développer la vie associative et ses valeurs, ainsi que le bénévolat et l'engagement collectif. Il souhaite rendre plus visibles et compréhensibles les enjeux du monde associatif, le rôle de celui-ci dans la Cité et l'importance de son action pour le vivre ensemble - vivre ensemble qui sera le thème d'un des ateliers de cette journée.

Le CVA désire poursuivre le dialogue, le débat et la coopération avec la Ville, faire remonter les attentes des associations et être tenu informé des projets municipaux. Il veut être inscrit dans un processus de concertation actif sur les projets de la Ville.

Il souhaite également favoriser les échanges, la transversalité et la mutualisation entre associations, aider à la réalisation des projets communs, favoriser la connaissance mutuelle entre associations, aider au partage des savoirs et des pratiques. C'est ainsi que le CVA organise le premier samedi matin de chaque mois les « Petits-déjeuners de la vie associative » et qu'il pilote, avec l'aide du Service municipal des relations avec la vie associative (SMRVA), la Journée des associations et le Forum des associations (ou l'Assemblée générale les années d'élections).

√ **La révision du règlement intérieur du CVA**

Début 2014, après un an de fonctionnement, il est apparu nécessaire d'effectuer un travail de réflexion sur le règlement intérieur du CVA, lequel définit le rôle et la place de partenaire du CVA avec la ville. Ce n'était pas tant une question de fond qui se posait, que de lisibilité et de compréhension du texte. L'objectif était d'effectuer ce travail avant l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, pour débiter avec elle sur des bases claires. Trois réunions furent nécessaires. Voici la teneur des principaux échanges qu'elles ont suscités.

Les associations devaient-elles signer la Charte de la vie associative fixant les règles de partenariat avec la Ville ? Après débat, il a été décidé d'inscrire la mention suivante : *« Peuvent se présenter au Conseil de la vie associative les associations régies par la loi 1901 dont l'objet est en accord avec les valeurs de la Charte de partenariat avec la Ville »*.

La question du rôle et de la place du CVA revient régulièrement dans les débats. L'un des articles du règlement indique que *« la Ville garde ses prérogatives décisionnelles : subventions, conventions d'objectifs, prêts de salles, équipements et matériels »*. Puisque ce sont les pouvoirs de la Ville, pourquoi l'écrire ? Le Conseil a décidé de conserver ce paragraphe pour rappeler aux associations et aux futurs membres que le CVA est une instance consultative et ne dispose que d'un pouvoir limité.

Il avait été envisagé de limiter le nombre d'élus à un seul (l' élu à la vie associative) au lieu de cinq. En effet, il semblait important que les associations se réapproprient le CVA, et d'éviter que celui-ci soit perçu comme une instance politique ou instrumentalisée. De plus, certaines personnes s'expriment plus facilement en l'absence d'élus. Le CVA se doit d'être un lieu privilégié du partenariat entre le mouvement associatif et la Ville. C'est un des principes fondateurs. Pour garantir ce partenariat, il est souhaitable qu'y participent les élus les plus concernés par les thématiques associatives, ainsi que des représentants des services qui accompagnent les associations au quotidien. La richesse des débats ne peut qu'être favorisée par la diversité des associations et des élus, d'autant plus si ces derniers s'inscrivent dans une démarche de partenariat et d'écoute.

Pour toutes ces raisons, il a été décidé de maintenir la composition du CVA à 34 associations, 5 élus (4 de la majorité et 1 de la minorité) et 2 représentants de l'administration.

Ce règlement a été adopté par le Conseil municipal de juillet 2014.

√ **Un fonctionnement en réunions plénières et en commissions**

Les réunions plénières du CVA sont ouvertes à toutes les associations. Elles peuvent venir y échanger et apporter leurs idées. Ce n'est qu'au moment d'un vote éventuel qu'elles ne pourraient pas se prononcer si elles ne sont pas membres du CVA. Cependant, ce dernier recherche d'abord le consensus. Le CVA travaille, échange et réfléchit pour le bien commun et l'intérêt de tous. Y participer ne confère pas le moindre avantage à une association particulière.

Le travail du CVA s'organise en commissions thématiques, ce qui permet à chacun de s'investir selon ses sensibilités mais aussi d'alléger le nombre de réunions. Les commissions rendent compte de leurs travaux en plénière, où sont décidées les grandes orientations. Quatre thèmes de commissions ont été retenus (communication, événements, animation de la Maison des associations, logistique), mais ils ne sont pas figés. Ils peuvent dépasser le cadre montreuillois, ou du moins réfléchir à la déclinaison locale d'une problématique nationale : insécurité des financements publics, récentes déclarations du Président de la République sur la place des associations dans la société, transformations de l'engagement bénévole, etc.

Dans un premier temps, il est proposé que les conclusions issues des ateliers de la présente Assemblée générale soient considérées comme une feuille de route pour les futurs travaux du CVA.

√ **Rapport d'activité des commissions**

La **commission Communication** a mis au point le nouveau logo du CVA, avec l'aide précieuse de Frédéric Benaza. Il a permis de doter le CVA d'outils lui permettant d'être mieux identifié lors des grands événements, comme la Journée des associations.

La **commission Événements** a principalement travaillé sur la Journée des associations. Celle-ci fut une réussite, avec 208 associations présentes sous la halle du marché de la Croix-de-Chavaux. Cette affluence record pose la question du lieu, arrivé à saturation. La halle présente pourtant de nombreux atouts : emplacement, couverture, électricité. Le format de la Journée pourrait aussi être repensé pour inclure un temps d'échange ou de débat autour de la vie associative.

Au-delà des liens éphémères pouvant se créer au cours de ces événements, la Maison des associations est un autre moyen de permettre aux personnes de se rencontrer et d'échanger sur le long terme. C'est pourquoi le CVA s'investit dans l'animation de ce lieu, en émettant par exemple un avis sur les demandes de domiciliation et sur les programmes de formation et d'animation. Elle peut être force de proposition si un thème particulier lui tient à cœur. C'est ainsi qu'une réflexion est en cours sur la valorisation de la remarquable exposition de la Semaine de la solidarité internationale.

La grande innovation, cette année, tient à la mise en place des Petits-déjeuners associatifs. Intégralement portés par le CVA, ils se tiennent à la Maison des associations le

deuxième samedi de chaque mois entre 10h et 12h. Ils sont ouverts à toute association de la ville. On y vient pour se rencontrer, parler de ses projets et de ses doutes, se donner des conseils. Ces petits-déjeuners rencontrent un vrai succès car ils répondent à une attente forte en instaurant un lieu clairement identifié où les associations parlent aux associations. Le défi pour 2015 sera d'en renouveler le format, peut-être en identifiant des thématiques particulières : sur la gouvernance, sur un secteur d'activité particulier, sur une actualité importante...

Patrick Chaize signale que la **commission Logistique** se donne pour principale mission de dresser un état des lieux des salles mises à disposition des associations et de leurs conditions d'accueil et de sécurité. En 2014, la commission a visité les centres de quartier République, Marcel Cachin et Ruffins, le Centre de loisirs du Parc Montreau, la future salle associative de l'Ecole Voltaire et la salle de l'Ecole Résistance.

Le CVA invite toutes les associations à participer à ses réunions plénières et à ses commissions. Il suffit pour cela de prendre contact avec la Maison des associations. La commission Logistique, en particulier, a besoin de volontaires pour l'aider à visiter des salles, et est demandeuse de retours sur les locaux qu'utilisent les associations. L'on peut espérer que l'aménagement de la halle de la Croix-de-Chavaux aboutisse sous peu. Pour ce qui est de la grande halle du parc Montreau, la commission Logistique est prête à soumettre ses bonnes idées, en s'attachant à limiter les coûts.

2. Echange avec les participants

Un représentant de l'association Comme vous émoi, membre du CVA, invite toutes les associations à participer aux commissions du CVA. La vie associative a besoin de la participation de tous au quotidien.

Il soumet également aux participants et au CVA trois sujets de débat et d'action pour les associations et la Ville :

- **le climat** : comment s'assurer que la ville de Montreuil reçoive dans les meilleures conditions les représentants d'associations internationales travaillant sur le climat, qui se rendront au sommet du Bourget fin 2015 ?
- **le handicap** : la ville accuse un retard considérable en matière d'accessibilité ;
- **l'artistique et le culturel** : à l'heure où la société traverse une grave crise et a besoin de retrouver des marques, la question culturelle et artistique est fondamentale.

√ **Montreuil et la conférence sur le climat**

Choukri Yonis assure que Montreuil entend occuper toute sa place dans la conférence internationale sur le climat qui se tiendra dans le département, au Bourget. Dans ce cadre, la municipalité s'oriente plus particulièrement vers l'accueil de la société civile. Des propositions seront faites en ce sens aux associations.

√ **La Ville de Montreuil mobilisée envers le handicap**

Danielle Créachcadec, élue chargée du handicap, ajoute que la Mission handicap de la ville de Montreuil est mobilisée dans les questions d'accessibilité, d'autant que le

mandat est placé sous l'impératif de l'égalité d'accès aux droits. Outre l'accessibilité des bâtiments, un travail sera mené sur la scolarisation des enfants porteurs de handicap et sur les équipements socio-éducatifs ou médico-éducatifs destinés à ces jeunes. Un important chemin reste également à parcourir en matière d'accès à la santé, sachant qu'un certain nombre de praticiens œuvrant dans le handicap ne sont pas conventionnés par la sécurité sociale, et que leurs prestations ne sont pas remboursées alors qu'elles sont indispensables au quotidien des personnes handicapées.

Pour mener à bien cette politique, la ville entend constituer des groupes de travail ou des collectifs, dans le but de partager la réflexion, de mutualiser les ressources et d'obtenir des moyens. Un collectif de personnes en situation de handicap existe de longue date à Montreuil et fonctionne comme un collège d'experts autour de ces sujets. Un groupe s'est également constitué autour de la question de l'autisme. Des réunions sont régulièrement organisées entre les structures médico-sociales. Un deuxième événement Handisport se tiendra à Montreuil, doublé d'un travail auprès des clubs sportifs. Pour ce qui est des personnes en difficulté sensorielle, la Ville donne la possibilité aux personnes sourdes de faire appel à un interprète pour effectuer des démarches administratives.

Une responsable de l'association Deux mains pour s'entendre observe que des bénévoles sourds sont désireux de s'investir dans les associations ou de participer à leurs activités, mais sont confrontés à des problèmes de communication et d'accès aux associations. Ces dernières sont-elles prêtes à leur ouvrir leurs portes ?

√ **La place des activités artistiques et culturelles**

Un participant insiste sur l'importance des activités liées aux échanges linguistiques, culturels et artistiques (l'alphabétisation notamment) pour renforcer le lien et le partage entre les habitants de Montreuil. Il souligne également que la formation des responsables associatifs est essentielle, afin qu'ils puissent analyser au mieux les situations et les besoins, et s'approprier les outils d'une action associative efficace.

Un participant observe que Montreuil se caractérise par une grande présence d'artistes, qui sont toutefois insuffisamment connus. Il propose au CVA d'inclure la vie artistique dans ses axes de réflexions.

√ **Des associations en manque de locaux**

Une représentante de l'association Terya'So tient à dire combien la salle de la halle du Parc Montreuil est importante pour le quartier. Au-delà du CVA, il sera indispensable d'intégrer les associations du quartier et le Conseil de quartier à la réflexion sur l'aménagement de cette salle. Elle souhaite que ce dossier avance le plus rapidement possible.

Un responsable de l'association Communauté comorienne de Montreuil demande si, dans l'attente de la réouverture de la halle du Parc Montreuil, la Ville de Montreuil pourrait faire en sorte que le Palais des congrès de Montreuil soit un relais pour les associations qui souhaiteraient organiser des journées ou des événements.

Choukri Yonis répond que le Palais des congrès est un équipement privé, vis-à-vis duquel la Ville ne peut pas prendre d'engagement. Pour le reste, les travaux de la halle ne

pourront être engagés qu'à l'issue de la révision du PLU. Cela n'empêche pas d'entamer une réflexion sur le devenir du lieu. Les associations du quartier y seront associées.

Une représentante de l'association Lacadanse souligne que les associations sportives et culturelles de la ville souffrent d'un manque d'infrastructures où elles pourraient proposer des spectacles. Elle suggère que le CVA monte une commission pour faire en sorte que ces associations aient accès, en location, aux salles de théâtre de la ville (par exemple le théâtre Berthelot ou l'auditorium du Conservatoire).

√ **Faire face à la baisse des dotations**

Un représentant associatif affirme que le contexte économique actuel impose aux associations de modifier leurs façons de faire et de trouver des solutions pour s'adapter à la baisse des dotations. En ce sens, il demande que Montreuil crée un observatoire des associations qui aide chacune à trouver, éventuellement, la possibilité de faire quelque profit.

Un membre fondateur de la monnaie locale la Pêche rappelle que cette monnaie complémentaire à l'euro est mise à disposition des citoyens de la ville pour soutenir la vie économique locale, mais aussi les producteurs, les artisans et les artistes de Montreuil. En outre, les adhérents à cette monnaie soutiennent une association de leur choix, à laquelle une contribution est versée à chaque transaction. Cet outil donne du sens aux échanges et vise à créer du lien social.

Les membres du CVA remercient la municipalité d'être à l'écoute des associations, et chargent tout particulièrement Brigitte Delvallez de remercier l'équipe de la Maison des associations pour sa présence et son professionnalisme auprès des associations. Le CVA remercie également le réalisateur du film consacré au rôle du CVA et des associations dans la ville.

III. Ateliers

Le monde associatif est traversé par toutes les problématiques de la société, et en est souvent le reflet. Au regard des événements du début de l'année 2015, il a semblé nécessaire que les associations s'interrogent sur leurs pratiques et sur le vivre ensemble. Deux ateliers sont proposés à cet effet.

1. Atelier 1 : Associations, école de la démocratie ?

√ **Le fonctionnement des associations**

Montreuil a la chance de compter de très nombreuses associations (environ 1 500) et une Maison des associations très performante. Il convient cependant de réfléchir à la place qui est accordée aux associations ayant un but lucratif ou dont la seule visée est de créer un emploi.

L'apport des nouvelles technologies a fortement modifié les modes de fonctionnement des associations, pas toujours dans un sens favorable. Les emails ne sont pas nécessairement un mode de communication idéal, mais ont l'avantage d'être rapides et gratuits.

Les rapports de force dans une association sont-ils un exercice de la démocratie ? Chaque association a ses propres statuts, mais ceux-ci doivent vivre et évoluer. Comment inciter les personnes à prendre des responsabilités au sein d'une association ? Comment les inciter à participer ? La vie associative apporte de grandes satisfactions et valorise les bénévoles. Or dans les associations, certains adhérents sont militants alors que d'autres sont « consommateurs ».

Pour impliquer les jeunes, il est proposé d'organiser les réunions de conseils de quartier à l'extérieur.

√ **Associations et conseils de quartier**

Les conseils de quartier sont une école de la démocratie, malgré l'absence des jeunes. Chacun peut y prendre la parole. Le travail des associations et des conseils de quartier est complémentaire.

√ **Les formations**

Certains présidents d'association souhaiteraient quitter leur fonction mais ne le peuvent pas car la relève n'est pas là. Quels outils mettre en place pour former les adhérents aux responsabilités associatives (élaboration d'un projet, d'un dossier de subvention, d'un budget, d'un compte de résultat...) ?

Pour ce qui est des formations proposées par le SMRVA :

- la formation sur le bénévolat est à revoir car elle ne correspond pas à la réalité du terrain ;
- la formation aux premiers secours devrait être obligatoire pour tous ; elle doit être pérennisée et élargie à un maximum d'associations ;
- une formation pourrait être imaginée pour apprendre à participer au sein de son association.

√ **Association, vivre ensemble et démocratie**

L'association crée du lien social, mais le public n'est pas toujours très réceptif. La démocratie, c'est aussi le rapprochement entre les personnes et le dialogue. Or les jeunes ne fréquentent pas nécessairement les réunions de quartier ni les actions des associations. L'accès est également difficile pour les personnes à mobilité réduite et les parents ayant des contraintes familiales.

La vie en association, c'est le vivre ensemble et la démocratie. Dans cette optique, l'atelier a identifié deux pistes de travail.

- Quelles passerelles peuvent être créées pour améliorer la transversalité des actions entre les associations, les conseils de quartier et les maisons de quartier ?
- Quel type de formation à la gouvernance d'une association pour assurer la pérennité de l'action ?

2. Atelier 2 : Associations, clés du vivre ensemble dans la Cité ?

Dans un premier temps, les participants ont imaginé ce que serait une ville sans association. Ils ont identifié dans un second temps la force que constituait le monde associatif.

√ **La force des associations**

Les associations sont proches des préoccupations des personnes, et sont souvent très innovantes - même si leurs innovations ne sont pas toujours reprises par les pouvoirs publics.

Elles peuvent jouer un rôle de groupe de pression sur des sujets de société, et faire évoluer la législation. Pour peu qu'elles se réunissent, elles peuvent constituer une force qui permet la prise en compte de leurs propositions, et ainsi influencer sur les lois. Elles sont des lanceurs d'alerte.

Les associations développent tellement d'énergie et de volonté qu'elles peuvent parvenir à élaborer des réponses, même dans des situations difficiles - ces réponses pouvant être de proximité ou trouver leur finalité dans la loi.

Elles bénéficient d'une légitimité grâce à leur travail de terrain et leur expertise.

√ **Quelles propositions pour améliorer le travail en commun des associations ?**

Pour travailler plus efficacement et de façon plus concertée, les membres de l'atelier ont dégagé les pistes suivantes.

- Etre force de proposition pour animer des débats, par exemple sur le thème de la laïcité, qui traverse toutes les associations.
- Organiser des débats sur des sujets liés à l'altérité : être femme, être Africain...
- Développer la transversalité.
- Mutualiser les compétences, les moyens et les expériences ; se retrouver par quartier, partager des outils.
- Mieux communiquer, lutter contre la déperdition des informations et des compétences qui sont valorisées à travers les projets associatifs, mieux archiver et mieux faire circuler l'information.
- Mieux se connaître entre associations, se rencontrer par secteur d'activité : culture, soutien scolaire...
- Réfléchir à des liens entre les associations et les conseils de quartier.

IV. Présentation des nouveaux membres du CVA

Marc Vidore, qui arrive au terme de son mandat de président du CVA, indique qu'il ne se représentera pas car son activité professionnelle l'appelle sous d'autres cieux. Pour avoir été bénévole à la Croix Rouge française depuis quarante ans à travers quinze communes du Département, il tient à souligner combien le CVA représente une richesse pour les associations, dont elles doivent se saisir. Il faut en effet savoir que certaines municipalités n'ont pas d'entité équivalente, et que d'autres sont dotées d'un conseil consultatif de la vie associative animée par la municipalité. Le CVA est un vecteur privilégié par lequel les associations peuvent faire entendre leur voix et exprimer leurs besoins. Marc Vidore remercie les bénévoles associatifs qui s'engagent dans le CVA, en particulier Marie-Hélène Carlier.

Marie-Hélène Carlier présente les résultats des élections des nouveaux membres du CVA.

ELECTION PARTIELLE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE – SAMEDI 7 FEVRIER 2015				
Association	Nbre de voix	Classement	Observations	Elu
MAISON OUVERTE	64	1	Ex-aequo	1
COMITE DES FETES DES RAMENAS	64	1	Ex-aequo	2
COMITE DES FETES QUARTIER VILLIERS BARBUSSE (CFQVB)	64	1	Ex-aequo	3
DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (DDEN 93)	59	4		4
EMMAUS ALTERNATIVES	54	5		5
ASSOCIATION DEFENSE DES USAGERS DES TRANSPORTS EN COMMUN (ADUTECH)	48	6		6
UNION DES JEUNES POUR LE DEVELOPPEMENT DES CERCLES REGION DE KAYES (CADERRAF JUNIOR)	37	7		7
ASSOCIATIONS DES MAMANS CONGOLAISES	34	8		8
LA PECHE MONNAIE LOCALE	32	9		9
ASSOCIATION SOLIDARITE SADELOISE SAHEL SENEGAL	30	10		10
MAÏMOUNA	26	11	Absent	
ASSOCIATION DE SOLIDARITE ET POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE MBAYE (ASSODECUM)	26	12		11
AMICALE DES LAMENTINOIS D'ICI ET D'AILLEURS	18	13	Absent	
ANTENNE DE PARIDIOLA A MONTREUIL-SOUS-BOIS	17	14		12
TOP EDUCS CONCEPT ASSO	13	15	Absent	

Nbre de bulletins : 106, dont BLANCS : 2, dont NULS : 4